



PREFET DE LA REGION OCCITANIE
DRAAF / SRAL



LA FEDERATION DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU GARD

LE SERVICE REGIONAL DE L'ALIMENTATION,

ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD

COMMUNIQUENT :

LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE DANS LE DEPARTEMENT DU GARD

La date du premier traitement contre la cicadelle vectrice de la maladie est fixée :

- **Pour les communes à 3 traitements insecticides, et pour les communes à 1 traitement insecticide, dans la période du :**

01 JUIN AU 16 JUIN 2017

Renouvelez ce traitement 15 jours après la première application dans les communes à trois applications obligatoires

L'avis général de traitement disponible sur le site de la DRAAF Occitanie précise en annexe le classement de chaque commune du département

Sur avis de la commission technique flavescence dorée du 21 mars 2017.

Rappelons l'importance de ce premier traitement pour réduire les effectifs de larves de cet insecte et donc limiter la propagation de la maladie.

Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée.

Protection des abeilles :

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser un insecticide, même portant la mention abeille, lorsqu'il existe des plantes mellifères en fleur visitées par les abeilles dans la parcelle.

Dans tous les cas, il faut éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles.

Déclaration de présence de la maladie :

Toute parcelle présentant les symptômes de la flavescence dorée devra nous être signalée en juillet-août-septembre, période d'expression de la maladie. La description de ces symptômes vous sera rappelée le moment venu.

*Nota : La maîtrise des populations de cicadelles est un pilier de la réussite de la lutte contre la flavescence dorée. Ces traitements sont obligatoires. **Sous conditions strictes**, des modalités particulières d'application peuvent être mises en œuvre. Pour plus d'informations sur ce sujet, demandez conseil à votre technicien habituel ou consultez le site internet de la DRAAF.*

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES

MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU GARD

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
AIGALIERS	Surveil.	
AIGREMONT	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
AIGUES-MORTES	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
AIGUES-VIVES	Surveil.	
AIGUEZE	Surveil.	
AIMARGUES	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
ALES		
ALLEGRE-LES-FUMADES	Surveil.	
ALZON		
ANDUZE		
ARAMON	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
ARGILLIERS	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	Surveil.	
ARPHY		
ARRE		
ARRIGAS		
ASPERES	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
AUBAIS	Surveil.	
AUBORD	Surveil.	
AUBUSSARGUES	Surveil.	
AUJAC		
AUJARGUES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
AULAS		
AUMESSAS		
AVEZE		
BAGARD		
BAGNOLS-SUR-CEZE	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
BARJAC		
BARON	Surveil.	
BEAUCAIRE	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
BEAUVOISIN	Surveil.	
BELLEGARDE	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
BELVEZET		
BERNIS	Surveil.	
BESSEGES		
BEZ-ET-ESPARON		
BEZOUCE	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
BLANDAS		
BLAUZAC	Surveil.	
BOISSET-ET-GAUJAC	Surveil.	
BOISSIERES	Surveil.	
BONNEVAUX		
BORDEZAC		
BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	Surveil.	
BOUILLARGUES	Surveil.	
BOUQUET		
BOURDIC	Surveil.	
BRAGASSARGUES	Surveil.	
BRANOUX-LES-TAILLADES		
BREAU-ET-SALAGOSSE		
BRIGNON	Surveil.	
BROUZET-LES-ALES	Surveil.	
BROUZET-LES-QUISSAC	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
CABRIERES	Surveil.	
CAISSARGUES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
CALVISSON	Surveil.	
CAMPESTRE-ET-LUC		
CANAULES-ET-ARGENTIERES	Surveil.	
CANNES-ET-CLAIRAN	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
CARDET	Surveil.	
CARNAS	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
CARSAN	Surveil.	
CASSAGNOLES	Surveil.	
CASTELNAU-VALENCE	Surveil.	
CASTILLON-DU-GARD	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
CAUSSE-BEGON		
CAVEIRAC	Surveil.	
CAVILLARGUES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
CENDRAS		
CHAMBON		
CHAMBORIGAUD		
CHUSCLAN	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
CLARENSAC	Surveil.	
CODOGNAN	Surveil.	
CODOLET	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
COLLIAS	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
COLLORGUES	Surveil.	
COLOGNAC		
COMBAS	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
COMPS	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
CONCOULES		
CONGENIES	Surveil.	
CONNAUX	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
CONQUEYRAC	Surveil.	
CORBES		
CORCONNE	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
CORNILLON		
COURRY		
CRESPIAN	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
CROS		
CRUVIERS-LASCOURS	Surveil.	
DEAUX	Surveil.	
DIONS	Surveil.	
DOMAZAN	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
DOMESSARGUES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
DOURBIES		
DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-S		
ESTEZARGUES	Surveil.	
EUZET	Surveil.	
FLAUX	Surveil.	
FOISSAC	Surveil.	
FONS	Surveil.	
FONS-SUR-LUSSAN		
FONTANES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
FONTARECHES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
FOURNES	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
FOURQUES	Surveil.	
FRESSAC		
GAGNIERES		
GAILHAN	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
GAJAN	Surveil.	
GALLARGUES-LE-MONTUEUX	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
GARONS	Surveil.	
GARRIGUES-SAINTE-EULALIE	Surveil.	
GAUJAC	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
GENERAC	Surveil.	
GENERARGUES		
GENOLHAC		
GOUDARGUES		
ISSIRAC		
JONQUIERES-SAINT-VINCENT	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
JUNAS	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.

3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires

2Trait. +1: 3ème application selon observations

1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire

Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES

MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU GARD

Page 2

Commune	Classem.	Date 1er traitement
LA BASTIDE-D'ENGRAS	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
LA BRUGUIERE		
LA CADIERE-ET-CAMBO		
LA CALMETTE	Surveil.	
LA CAPELLE-ET-MASMOLENE	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
LA GRAND-COMBE		
LA ROQUE-SUR-CEZE	Surveil.	
LA ROUVIERE	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
LA VERNAREDE		
LAMELOUZE		
LANGLADE	Surveil.	
LANUEJOLS		
LASALLE		
LAUDUN	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
LAVAL-PRADEL		
LAVAL-SAINT-ROMAN	Surveil.	
LE CAILAR	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
LE GARN		
LE GRAU-DU-ROI	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
LE MARTINET		
LE PIN	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
LE VIGAN		
LECQUES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
LEDENON	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
LEDIGNAN	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
LES ANGLAS		
LES MAGES	Surveil.	
LES PLANS	Surveil.	
LES PLANTIERS		
LES SALLES-DU-GARDON		
L'ESTRECHURE		
LEZAN	Surveil.	
LIQUC	Surveil.	
LIRAC	Surveil.	
LOGRIAN-FLORIAN	Surveil.	
LUSSAN		
MALONS-ET-ELZE		
MANDAGOUT		
MANDUEL	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
MARGUERITTES	Surveil.	
MARS		
MARTIGNARGUES	Surveil.	
MARUEJOLS-LES-GARDON	Surveil.	
MASSANES	Surveil.	
MASSILLARGUES-ATTUECH	Surveil.	
MAURESSARGUES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
MEJANNES-LE-CLAP		
MEJANNES-LES-ALES	Surveil.	
MEYNES	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
MEYRANNES		
MIALET		
MILHAUD	Surveil.	
MOLIERES-CAVAILLAC		
MOLIERES-SUR-CEZE		
MONOBLAT		
MONS	Surveil.	
MONTAGNAC	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS		
MONTCLUS		
MONTDARDIER		
MONTEILS	Surveil.	

Commune	Classem.	Date 1er traitement
MONTFAUCON	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
MONTFRIN	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
MONTIGNARGUES	Surveil.	
MONTMIRAT	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
MONTPEZAT	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
MOULEZAN	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
MOUSSAC	Surveil.	
MUS	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
NAGES-ET-SOLOGUES	Surveil.	
NAVACELLES	Surveil.	
NERS	Surveil.	
NIMES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
NOTRE-DAME-DE-LA-ROUVIERE		
ORSAN	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	Surveil.	
PARIGNARGUES	Surveil.	
PEYREMALE		
PEYROLES		
POMMIERS		
POMPIGNAN	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
PONTEILS-ET-BRESIS		
PONT-SAINT-ESPRIT	Surveil.	
PORTES		
POTELIERES	Surveil.	
POUGNADORESSE	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
POULX	Surveil.	
POUZILHAC	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17
PUECHREDON	Surveil.	
PUJAUT	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
QUISSAC	Surveil.	
REDESSAN	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
REMOULINS	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
REVENS		
RIBAUTE-LES-TAVERNES	Surveil.	
RIVIERES	Surveil.	
ROBIAC-ROCHESSADOULE		
ROCHEFORT-DU-GARD	Surveil.	
ROCHEGUDE		
RODILHAN	Surveil.	
ROGUES		
ROQUEDUR		
ROQUEMAURE	Aménag.	du 01/06 au 16/06/17
ROUSSON	Surveil.	
SABRAN	Surveil.	
SAINT-ALEXANDRE	Surveil.	
SAINT-AMBROIX		
SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOULES		
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS		
SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE		
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
SAINT-BAUZELY	Surveil.	
SAINT-BENEZET	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQU		
SAINT-BONNET-DU-GARD	1 Trait	du 01/06 au 16/06/17
SAINT-BRES		
SAINT-BRESSON		
SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN	Surveil.	
SAINT-CHAPTES	Surveil.	
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	Surveil.	
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES		
SAINT-CLEMENT	3 Trait.	du 01/06 au 16/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trait. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.



COMMUNES EN AMENAGEMENT DE LA LUTTE INSECTICIDE 2017

COMMUNES	SECTIONS ET OU LIEUX DITS A 3 TRAITEMENTS	Nbre de traitement sur le reste de la commune
ARAMON	<u>Sections Cadastreales</u> : BI ;BK;BH ; BL SUD	1 sur le reste de la commune
CAILAR	Sur la commune sauf sur le Lieu Dit : " Coquillon"	1 sur le Lieu Dit "LE COQUILLON"
CHUSCLAN	<u>Section Cadastrale</u> : OD	0
COMPS	<u>SECTIONS Cadastreales</u> OA ET OD OU LIEUX DITS: "LES BAISSSES"; "LA PALUT "; "PT DE SERVAN "	0
DOMAZAN	<u>Sections Cadastreales</u> : ZE ; ZD	0
FOURNES	<u>Sections Cadastreales</u> : AL "Pradas Sud" et section AR "Cabourlet"	1 sur le reste de la commune
LAUDUN	<u>Sections Cadastreales</u> : ZA;ZB;AE;AH;AI;AM;AL (SAUF CAMBON) BC;BD;BK	1 sur le reste de la commune
MEYNES	<u>LIEU DIT</u> : LE TORD	1 sur le reste de la commune
MONTFRIN	Lieux Dits ::" LES GRANDES ROUSSES";" LE REAL";"LE PESQUIER";"ST MARTIN";"LES PLANÇONS";"GRANDE ILE";"LE LIMAS" ; "LE GRAVERON" OU <u>Sections Cadastreales</u> : AO; AN; AK	1 sur le reste de la commune
ORSAN	SUR LE RESTE DE LA COMMUNE	1 sur les Lieux Dits: "LA PARADE";"LES PLANES"; "LES
PUJAUT	<u>Section Cadastrale C Lieux Dits</u> " Les Morécades; St Bruno Est; Les Terres du Roi" <u>Section Cadastrale B Lieux Dits</u> : "Prés de la Montagne; Loriau Sud" <u>Section cadastrale AD; Lieu Dit</u> : "Le pélatier" <u>Section cadastralecAP; Lieu Dit</u> : "Loriau Nord" <u>Section cadastrale AS; Lieu Dit</u> : "Villemagne"	1 sur le reste de la commune
ROQUEMAURE	<u>Sections Cadastreales</u> ZA;ZB;AD;AE;AH;AL;AI;AM;AN(Quartier Truel) AO;(St Croix la Muscadelle);AZ(sauf la Plane et le Sablon);AY	<u>Sections Cadastreales</u> AX;AW;AV;AY(côté Ouest);AR;AS;AT;AN;AP;ZA;ZB;AD;AE;AH;AK;AL;AI;AM
ST GENIES DE COMOLAS	<u>Sections Cadastreales</u> ; ZB(lieu dit : la Ramière); OD (lieux dits: Bezorgue, les Euzieres)	1 sur le reste de la commune
SAZE	<u>Sections Cadastreales</u> : ZA; AT	0
LA ROUVIERE	<u>Lieux Dits</u> : "VIGNES VIEILLES; MOULIN CANCADE" ET <u>Section Cadastrale</u> AI DE 150 à 183	0
ST VICTOR LACOSTE	<u>Sections Cadastreales</u> :AD;AE;AH;AI;AK;ZC;ZB;AL;AN	1 sur le reste de la commune
SAINTE ETIENNE DES SORTS	<u>Sections Cadastreales</u> : AD;OC;OD	1 sur le reste de la commune
SAINTE NAZAIRE	<u>Lieu Dit</u> : " LE CONTROL"	1 sur le reste de la commune
MONTFAUCON	<u>Sections Cadastreales</u> : ZA;ZB	1 sur le reste de la commune
TAVEL	<u>Sections Cadastreales</u> : OD;ZC;ZD	1 sur le reste de la commune
THEZIERS	<u>LIEU DIT</u> : " LA PALISSE"	1 sur le reste de la commune
VALLABREGUES	<u>LIEUX DITS</u> ;" LE CHEMIN Français"; "BERNARD ALMARIC"	1 sur le reste de la commune
VALLIGUIERES	<u>Section Cadastrale</u> : OD	1 sur le reste de la commune